

Convocation	12/05/26	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	12	Procurations	02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 20 MAI 2026 À 9h00**

Président de séance : Olivier FABRE

N° 2026/12

Contribution des membres du syndicat mixte pour 2026

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT,

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Olivier FABRE, David VEAUTE, Florian AZÉMA,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Christine PUJOL,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Jean-Luc ALIBERT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL.

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL (pouvoir à Christine BERNOT), Jean-Luc GIBELIN (pouvoir à Christine BERNOT),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Christine VALÉRO.

Secrétaire de séance :

Christophe TESTAS

Délibération n° 2026/12

Contribution des membres du syndicat mixte pour 2026

Considérant que, conformément à l'article 7 des statuts du syndicat mixte - Dispositions générales, le budget du Syndicat Mixte pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformes à son objet,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2026 qui s'est tenu au cours de la réunion du comité syndical le 30 avril 2026,

Vu le projet de budget primitif 2026 fixant notamment le niveau de contribution des membres du syndicat mixte à hauteur de 530 000 €,

Il convient de répartir cette contribution entre les membres du syndicat mixte selon les dispositions statutaires, à savoir :

Contribution des membres au fonctionnement 2026	100%	530 000
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	36%	190 800
Conseil départemental du Tarn	36%	190 800
Région Occitanie	18%	95 400
Communauté de communes Sor et Agout	7%	37 100
Communauté de communes du Haut-Languedoc	1%	5 300
Communauté de communes Laurécois - Pays d'Agout	1%	5 300
Communauté de communes Thoré Montagne noire	1%	5 300



Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 081-258100544-20260520-2026_12-DE



Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la contribution des membres du syndicat mixte pour 2026 selon la répartition indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré à Castres, le 20 mai 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Olivier FABRE